L'ABEILLE.

Journal officiel de l'État et de la Première Municipalité.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 7 JUILLET, 1838.

☞ L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à notre prochain numéro la fin de l'intéressant feuilleton de M HAINE B... sur le *Moyen Age*.

Nous publions aujourd'hui les retours d'élections qui nous ont été transmis, pour une partie des paroisses de l'Etat de la Louisiane, et celles sur lesquelles s'appuyaient particulièrement les partisans de *M. Prieur*. Cependant le résultat a donné une majorité de 171 voix en faveur de M. A. B Roman. Maintenant les paroisses dont les retours n'ont pas encore été reçus, sont sans contre-dit toutes en faveur de M. A B. Roman; ainsi nous pouvons annoncer avec certitude que chaque nouvel arrivage va grossir la majorité de notre candidat, dont l'élection est assurée.

VOICI LES RETOURS QUE NOUS AVONS OBTENUS JUSQU'A PRESENT.

PAROISSE PLAQUEMINES—(en partie)

GOUVERNEUR

D PRIEUR	59
A B ROMAN	53
Majorité de Prieur	6

REPRESENTANT AU CONGRES

E D WHITE	55
JOHN SLIDELL	53
Majorité de Slidell	3

REPRESENTANT

WILKINSON	55
WADSWORTH	55
Majorité de Wilkinson	3

PAROISSE ST. BERNARD.

GOUVERNEUR

DENIS PRIEUR	170
A B ROMAN	114
Majorité de Prieur	56

REPRESENTANT AU CONGRES

JOHN SLIDELL	147
E. D. WHITE	137
Majorité de Slidell	10

PAROISSE D'ORLEANS

GOUVERNEUR

D PRIEUR	1557
A B ROMAN	1549
Majorité de Prieur	8

REPRESENTANT AU CONGRES

E D WHITE	1864
JOHN SLIDELL	1238
Majorité de White	610

SENATEUR D'ETAT

ALBERT HOA	1662
D F BURTHE	1392
Majorité de Hoa	270

REPRESENTANT DE L'ETAT

WM DEBUYS	1624 (*)
L B GUIENNIE	1622 (*)
W C C CLAIBORNE	1849 (*)
A W PICHOT	1577 (*)
G K ROGERS	1594 (*)
H LOCKE	1554 (*)
C CONRAD	1631 (*)
B MARIGNY	1412
E A CANON	1414
E MONTEGUT	1476
P TULANE	1361
D AUGUSTIN	1477
ARMITAGE	1329
J M KENNEDY	1498

*Les sept premiers candidats ont été élus représentans à la Législature

PAROISSE JEFFERSON

GOUVERNEUR

DENIS PRIEUR	111
A. B. ROMAN	220
Majorité de Roman	109

REPRESENTANT AU CONGRES

E. D. WHITE	300
JOHN SLIDELL	25
Majorité de White	275

PAROISSE ST CHARLES

GOUVERNEUR

D PRIEUR	54
A B ROMAN	29
Majorité de Prieur	25

REPRESENTANT AU CONGRES

JOHN SLIDELL	54
E. D. WHITE	26
Majorité de Slidell	28

PAROISSE ST JACQUES

GOUVERNEUR

ROMAN	280
PRIEUR	90
Majorité de Roman	190

PAROISSE ST. JEAN BAPTISTE

GOUVERNEUR

D. PRIEUR	93
A. B. ROMAN	132
Majorité de Roman	39

REPRESENTANT AU CONGRES

E. D WHITE	104
JOHN SLIDELL	119
Majorité de Slidell	12

PAROISSE DE WASHINGTON

GOUVERNEUR

D PRIEUR	87
A B ROMAN	166
Majorité de Roman	79

PAROISSE ST. HELENE

GOUVERNEUR

D PRIEUR	175
A B ROMAN	130
Majorité de Prieur	45

PAROISSE DE NT TAMMANY

GOUVERNEUR

A B ROMAN	113
D PRIEUR	107
Majorité de Roman	6

EST FELICIANA

GOUVERNEUR

A B ROMAN	224
D PRIEUR	390
Majorité de Prieur	39

REPRESENTANS AU CONGRES

CHINN	215
LAWSON	303
Majorité de Chinn	18

La majorité de Prieur à la Pointe Coupée est de 191
West Feliciana, do. do 18

EST BATON ROUGE

GOUVERNEUR

D PRIEUR	221
A B ROMAN	369
Majorité de Roman	60

PAROISSE ASCENSION

GOUVERNEUR

D PRIEUR	221
A B ROMAN	99
Majorité de Prieur	122

POUR LE CONGRES.

E D WHITE	104
JOHN SLIDELL	194
Majorité de Slidell	90

PAROISSE D'IBERVILLE

GOUVERNEUR

D PRIEUR	184
A B ROMAN	147
Majorité de Prieur	37

PAROISSE DE OUEST BATON ROUGE

GOUVERNEUR

A B ROMAN	147
D PRIEUR	67
Majorité de Roman	80

GOUVERNEUR

RECAPITULATION

	PRIEUR	ROMAN
Paroisse Plaquemines	59	53
do St. Bernard	170	114
Paroisse d Orleans	1550	1549
Paroisse Jefferson	111	220
do St. Charles	54	29
do St Jean Baptiste	93	132
St Jacques	90	280
do St Tammany	107	113
Est Feliciana	291	388
West Feliciana	19	inconnu
Pointe Coupée	141	inconnu
Est Bâton Rouge	221	369
do Washington	87	166
do Ste Hélène	175	130
do Ascension	221	99
do Iberville	184	147
do Ouest Bâton Rouge	69	147
	3611	3768

Majorité pour Roman 171

REPRESENTANT AU CONGRES

RECAPITULATION

	SLIDELL	WHITE
Paroisse Plaquemines	56	55
do St. Bernard	147	137
Paroisse d Orleans	1238	1864
Paroisse Jefferson	25	300
St Charles	54	26
St Jean Baptiste	117	104
Ascension	194	104
	1827	2578
Majorité de White		751

RECAPITULATION

A HOA	1662
D F BURTHE	1392
Majorité de Hoa	270

Le bonheur du peuple dépend de la durée des institutions

Le gouvernement représentatif, tel qu'il est constitué chez nous, offre moins d'inconvénients qu'on ne voudrait le laisser croire; et ceux qu'à l'approche des élections, effraie une fermentation de quelques semaines, doivent se ta moins en voyant que l'esprit de nos institutions l'emporte généralement sur le mauvais humeur de parti. Le calme du peuple sur la loi suprême, et la majorité des voies en est l'expression; or, chaque cet si plausible de cette vérité qu'à l'agitation la plus violente, qui a duré tant que la chance d'élection était encore aux mains des électeurs, a succédé un calme profond, aussi qu'à l'heure présente par la connaissance, l'arme électorale n'est rafraîchi. Tout se tait, et le flots attend en silence que le dépouillement des bulletins proclame les fils du peuple! A l'excitation des partis, à cette exaltation qui s'emparait prise pour de la haine, on sentait pu croire la tranquillité publique compromise; mais, l'élection close, tout a repris sa marche accoutumée, et ceux, qu'avaient divisés certaines nuances politiques, se sont rapprochés sans rancune, et attendent avec une résignation égale les retours d'élections qui doivent déterminer le choix d'un gouvernement.

C'est un exemple frappant de la bonté de nos institutions générales, que de tels résultats et c'est un démenti formel apposé aux timides organisateurs aux préventions des ennemis du gouvernement représentatif. Plus la lutte a été violente dans la présente élection, plus la conviction du bon esprit des masses reste forte. Notre détention constitutionnelle est toute récente, et pourtant le respect pour les lois est déjà chez nous assez fort pour balancer les inconvénients d'une bigarrure de population dont la Louisiane semble peut fournir l'exemple. Si l'effervescence des passions pouvait l'emporter sur la raison publique, on serait assurément dans le pays où se groupent des masses entières de gens étrangers de naissance ou d'origine, et qui conservent encore en partie du moins leurs préjugés originels. Il faut en effet, que les institutions, que les principes fondamentaux, sur lesquels elles s'appuient, aient une grande puissance morale, pour obtenir une sorte de fusion de laquelle puisse résulter un gouvernement régulier, et une stabilité de régime, tels que nous les possédons.

Nous avons, il est vrai, comme dans le reste des E U, une propension marquée pour une opinion démocratique; mais, à tout prendre, la définition du terme implique-t-elle une sorte de contradiction, si l'on juge des principes par les faits, car, bien que le parti whig semble acquérir chez nous, comme dans les autres Etats, une prépondérance plus ou moins marquée; les institutions n'en ont pas varié, et, si le système des banques a prévalu sous quelques rapports, les abus n'en ont pas moins été signalés; et l'on des plus rudes jouteurs qui en soient prononcés pour la réforme, n'en a pas moins obtenu la majorité le mieux prononcée.

On peut voir par là ce que veut l'esprit public; et, en considérant comme certaine la nomination de M. Roman, l'imperceptible majorité de M. Prieur en ville, fait assez connaître que la modération est une des qualités dominantes du peuple louisianais. Jaloux de ses institutions, il les apprécie avant tout; et, par une conséquence naturelle de l'importance commerciale et industrielle du pays; il rend vers le système qui lui offre le plus de garanties pour la prospérité de l'Etat.

On ne peut cependant que le renversement des institutions monétaires, n'ait été le résultat de certaine exaltation de parti, sous quelque dénomination qu'elle ait acquis son empire sur l'esprit du peuple. Et l'on doit savoir comment il a été modéré dans l'usage de ce souveraine puissance pendant les jours d'élection; il a su se préserver des pièges que lui tendaient certaines enthousiastes, qui, faisant retentir à ses oreilles des cris de haine contre tous ce qui pouvait offrir quelque idée de supériorité sociale, il a su comprendre qu'on le conduisait à une guerre ouverte contre celui que l'industrie, le travail ou l'aptitude avait conduit à la fortune; et, dans un pays où nos institutions ouvrent une large voie à l'homme industrieux, gémoyer contre celui qui réussit, c'est se fermer à soi-même l'avenir.

Le maintien des institutions républicaines est le gage assuré d'une prospérité durable; et, pour peu que le peuple sache éviter les risques de l'engouement, et qu'il parvienne à se considérer, dans une élection, que les avantages qui en peuvent résulter pour lui-même, on ne verra se mettre en ligne que ceux qui auront réellement la même nécessité à l'emploi qu'ils sollicitent. Les prédications, l'esprit de caste seront comptés pour rien, et le bien public pour tout! Quoiqu'il en soit, les institutions ont prévalu; les partis se sont tus; et l'obéissance aux lois représente d'autant plus de faveur parmi nous, que l'exemple récent de leur puissance sur le peuple, même en était d'effervescence, a parlé plus haut en faveur du gouvernement populaire!

La Louisiane est, de tous les Etats de l'Union, celui qui doit le plus tenir à l'empire des lois; et aujourd'hui, ses intérêts, son existence, dépendent du soin que prendra le peuple pour la conservation de ses institutions, et pour le maintien des lois.

Il reste beaucoup à faire en fait de législation, et peut-être a-t-on à reprocher à nos législateurs de s'occuper trop des particularités, tandis que les lois les plus importantes restent en arrière, on peut leur dire que le code criminel qui a tant besoin d'être remanié aux besoins du siècle et aux mœurs du pays, reste négligé depuis bien des années, et que la vétusté qui avait semblé se prêter aux élucubrations de Livingston semble s'être enfantné. Néanmoins, espérons donc qu'à mesure que l'attachement pour les institutions prendra plus de force, il se formera plus d'esprits capables d'embrasser des sujets si importants. Tel les sont les conséquences d'un gouvernement populaire bien compris; et le patriotisme des Louisianais ne saurait s'en écarter, tant qu'il le sera ainsi que les distingue l'emportera, comme il vient de le faire, sur la puissance des passions que l'on a vainement tenté d'exciter dans l'élection dernière!

CONGRES, 29 juin.

Après quelques discussions sans intérêt, le Sénat s'occupe du bill de M. Webster d'un crédit du trésor pour tous les avantages M. Buchanan lui répond et soutient chaudement le bill original proposé. Les débats sont animés; l'on va aux voix. Le bill de M. Buchanan, substitué à celui de M. Webster est adopté par 26 voix contre 21.

M. Wright donne avis qu'il présentera un bill pour modifier l'acte des décès, de manière à suspendre la restriction des cas de la guerre.

La Chambre des Représentans a adopté le bill pour étendre la charte de la Banque d'Alexandrie D. C. jusqu'au 4 mars 1841.

M. Adams reprend encore son discours contre la réunion du Texas, qui dure toute la matinée.

M Beddle pose plusieurs questions au président du comité des affaires étrangères et demande si on doit s'attendre à quelque acte relatif à son différend avec le Mexique et à la proposition de cette nouvelle à l'arbitrage d'une puissance tierce. M Hopkins dit que l'on ne tardera pas à présenter un rapport à ce sujet.

Le Dérvit Advertiser dit qu'on fait sur la frontière d'Amérique de grands préparatifs pour une nouvelle expédition à travers le Canada. Beaucoup de personnes s'agitent sur le territoire américain y ont pris part et paraissent déterminées à engager ce pays-ci dans une guerre avec l'Angleterre.

FRONTIERES.

Le Rochester Democrat dit que le bateau à vapeur anglais Experiment, de Toronto, a été saisi et équipé par le gouvernement colonial pour attaquer le fibustier Bill Johnson dans les Thousand Isles. Le brait court que les patriotes de Short Hills ont volé 9000 dans la maison de l'Allemand, qu'ils ont brûlé. Leur chef Chandler avant d'être atteint de feu, pour avoir la croute de son fusil terrassé; deux autres hommes, celui qui laboure si dans le champ avec qui il s'entretenait, a été tué. Chandler avec fusillé. On dit que les patriotes ont entendu mains cinq maguerrats qu'ils menacent de pendre si l'on exécute Chandler. Les troupes régulières et la milice dans le voisinage de Short Hills détient à plus de 1500 hommes. Les patriotes sont au nombre de 400. On dit encore que Bill Johnson a détruit le bateau à vapeur William IV.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans, 26 juin 1838.

Je suis chargé de vous communiquer les résolutions jointes des minutes des actes de la direction de cette institution et de l'assemblée des banques de cette ville, relativement à la reprise des paiemens en espèce par lesdites banques.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Votre très humble serviteur,
J. B. PERRAULT,
Caissier.

Extrait des minutes de la Réunion des Directeurs de la *Banque des Citoyens de la Louisiane*, du 21 juin 1838.

"La présidente donne communication d'une copie de certaines résolutions adoptées par les présidens des Banques de cette ville à une assemblée extraordinaire tenue le 18 du courant, recommandant de reprendre les paiemens en espèces à dater du 1er lundi du mois de février prochain, pourvu que la banque des Etats Unis de la Pennsylvanie commence à donner une impulsion générale. D'après quoi il a été résolu à l'unanimité:

1o Que ces résolutions soient rejetées, et qu'il soit demandé copie des minutes de l'assemblée du 18 de ce mois;

2o Qu'un comité composé de MM. P. J Tricou et V. Fatin soit chargé de faire un rapport sur les mêmes résolutions."

Extrait des minutes de l'assemblée des Présidens de Banques de la ville de la Nouvelle Orléans, le 18 juin 1838.

Nouvelle Orléans, 16 juin 1838

A la requête de MM. Fatout, Lavergne, Mouton, Pouydras, Milligan, la direction s'est réunie aujourd'hui en assemblée extraordinaire. Présens: MM. Milligan, Lavergne, Barbe, Hoffman, Fortier, Vignié, Magnifin, Peters, Hodge, Mouton, York, Hoffman, Fatout, Story et Jugement.

Le président soumet à la direction la requête en vertu de laquelle il a convoqué l'assemblée. Elle est dans les termes suivans:

"L'épouse, en nous, étant arrivée à l'heure du devoir des Banques de cette ville de se prononcer à reprendre les engagemens les plus sacrés, vu il les conviquent ainsi Assemblée extraordinaire des Présidens de ces institutions pour s'unir pro bono, le 18 de ce mois, à midi, afin de prendre résolument en considération ce sujet important."

(Signé) E. J. FORSTALL, &c. &c.

M. Fatout recommande en suite à l'adoption de la Direction les résolutions suivantes:

Résolu 1o., Qu'il soit nommé un comité de membres qui devra tous nous rangers à la prochaine séance ordinaire de la Direction, savoir:

1o. La situation financière de chaque banque et sa position relative aux autres institutions de cette ville;

2o. Ses ressources actives; — ses ressources passives;

3o. Les dispositions nécessaires pour ordonner un état plein et complet entre la Banque, avant la reprise des paiemens en espèces;

4o. Les opérations nécessaires pour faire un arrêté d'opérations dans les Banques, après la reprise; et échange hebdomadaire de papiers et des règlements de comptes entre elles.

Résolu 2o. Qu'à la prochaine assemblée générale des Banques, on détermina le jour auquel les Banques de cette ville devront reprendre les paiemens en espèces, et ce jour sera au plus tard le 1er. janvier prochain.

Sur motion, il a été résolu que ces résolutions seront décrétées sur le bureau, suivant à Joseph Walker, Directeur.

Sur quoi M. Bowen offre la résolution suivante:

Résolu que toutes dispositions de reprendre les paiemens en espèces soit remises pour le mois de février prochain, sur l'appel nominal, il en passera des 24 Hewes et Broadhurst votent contre l'ajournement; et MM. Merry, Lavergne, Bell, Sentilly, Desmarais, Patton, Marquille, Hodge, Minnich, Tucker, Hoffman, Fatout et Milligan votent pour la négative. La résolution est adoptée.

M. Fatout propose alors le préambule des résolutions qu'on vient:

Attendu qu'il est de l'opinion de l'assemblée des Présidens des Banques de la Nouvelle Orléans, que le changement récemment introduit dans la politique du gouvernement au sujet de la circulation (currency) du pays, et le retrait probablement prochains des paiemens en espèces par toutes les Banques de ses états, ou villes du Nord, en leur (retaining) le même terme en leur les Banques du Sud, et ensuite qu'il est également de leur opinion que ces représentants les paiemens en espèces, les Banques doivent être guidées par la sécurité et par le bien du public, les Banques doivent nécessairement avoir de bonnes entreprises que les paiemens seront trop précipités, sans perdre de vue que ici ils ne sont pas seuls les banques et les intérêts des Banques ne tient que cette rapidité des paiemens en espèces soit préparatoire.

Résolu 1o. Que les Présidens des Banques de la Nouvelle Orléans sont d'avis de fixer au premier lundi du mois de janvier prochain la reprise des paiemens en espèces par les banques de la Pennsylvanie, par l'intermédiaire de son agent dans cette ville, lorsque une circulation (currency) générale jusqu'à l'établissement d'une banque nationale, ou quelques autres mesures générales et uniformes seront adoptées ou son émises par le Gouvernement, relativement à la circulation, de telle sorte que le pays et les Banques soient désormais à l'abri des déplorables conséquences d'une second suspension de paiement par le gouvernement et par les Banques.

Résolu 2o. Qu'il soit nommé un comité de trois membres chargé de communiquer à ce sujet avec le président de la Banque des Etats Unis de Pennsylvanie et de faire son rapport à la Direction le plus promptement possible.

Résolu 3o. Que ces résolutions soient transmises à l'assemblée et à l'opinion des directions de toutes les banques de ces Etats Unis de la Pennsylvanie, par l'intermédiaire des agents de notre ville, et qu'il soit demandé aux Etats Unis de la Pennsylvanie, par l'intermédiaire de leurs agents de la Nouvelle-Orléans, désignés de la manière suivante: Pour le Mississippi, Hodge, Minnich, York, Hoffman, Fatout, Story et Jugement.

Le président propose l'amendement de rayer toute la ligne du 4e. paragraphe et de lui substituer: "Pourvu que le taux du Mississippi, sur l'appel nominal, il en trouve que Messrs Story, Broadhurst, Hewes et Fatout, ont voté pour l'affirmative et que messrs Lavergne, Barbe, Bell, Hoffman, Rochy, Vignié, Jugement, Peters, Hodge, Minnich, York, Hoffman, Magnifin, et Milligan ont voté pour la négative. L'amendement est rejeté.

M. Fatout propose alors d'amender la dite première résolution en rayant les mots "Pourvu que le banques des Etats Unis de la Pennsylvanie, par l'intermédiaire de son agent de notre ville, et qu'il soit demandé aux Etats Unis de la Pennsylvanie, par l'intermédiaire de leurs agents de la Nouvelle-Orléans, désignés de la manière suivante: Pour le Mississippi, Hodge, Minnich, York, Hoffman, Fatout, Story et Jugement.

Le président propose l'amendement de rayer toute la ligne du 4e. paragraphe et de lui substituer: "Pourvu que le taux du Mississippi, sur l'appel nominal, il en trouve que Messrs Story, Broadhurst, Hewes et Fatout, ont voté pour l'affirmative,